

# FINANCEMENT

**UN PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL EST UN INVESTISSEMENT POUR SON PROPRE AVENIR. OUTRE LE TEMPS ET LA MOTIVATION, LA QUESTION DE L'ARGENT JOUE UN RÔLE IMPORTANT. NOUS AVONS RÉSUMÉ POUR VOUS LES POINTS ESSENTIELS CONCERNANT LE THÈME DU FINANCEMENT.**

## **RÉDUCTIONS DES FRAIS DE COURS POUR LES MEMBRES DES ASSOCIATIONS FAÏTIÈRES DE POLYBAT**

En tant qu'employé d'une entreprise membre d'une des cinq associations faïtières du centre de formation Polybat (Enveloppe des édifices Suisse, APSFV, SESE, PAVIDENSA et VSR), vous bénéficiez de réductions des frais sur les formations et les modules. Vous trouverez les détails des prix sous les formations et modules correspondants.

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERFECTIONNEMENT PAR LE BIAIS DE CONTRIBUTIONS AUX FRAIS PROFESSIONNELS ET DE CONTRIBUTIONS AUX FRAIS D'EXÉCUTION**

Les collaborateurs soumis à la CCT du secteur suisse de l'enveloppe des édifices bénéficient en outre de contributions aux frais professionnels et de contributions aux frais d'exécution. Un formulaire de demande correspondant peut être remis par le participant à Enveloppe des édifices Suisse après la fin du cours. Sont exclus de cette disposition les directeurs et les collaborateurs occupant une fonction dirigeante, le personnel administratif et les collaborateurs de la vente. Il n'existe aucun droit au remboursement issu des contributions aux frais professionnels et des contributions aux frais d'exécution car ce groupe professionnel ne doit pas payer de cotisations.

Les personnes soumises à la CCT pour le secteur suisse des échafaudages peuvent s'informer sur les contributions aux frais professionnels via GEBAFONDS. Le formulaire de demande et un aperçu des cours soutenus par GEBAFONDS peuvent être consultés sur le site Internet de la SESE.

Les cantons de Genève, Vaud et du Valais possèdent une CCT cantonale. Des remboursements supplémentaires peuvent également être obtenus auprès des institutions cantonales correspondantes.

## **TEMPTRAINING: PERFECTIONNEMENT SUBVENTIONNÉ POUR LES COLLABORATEURS TEMPORAIRES**

Le centre de formation Polybat est un institut de formation reconnu par temptraining. Les collaborateurs temporaires soumis à la CCT Location de services reçoivent jusqu'à CHF 5000.– pour leur perfectionnement. Vous trouverez des informations complémentaires sur temptraining auprès de votre bureau temporaire ou sur [temptraining.ch](http://temptraining.ch)

## **SUBVENTIONS FÉDÉRALES POUR LES EXAMENS PROFESSIONNELS ET LES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPÉRIEURS**

Les personnes se préparant à un examen fédéral sont soutenues financièrement par la Confédération. La subvention fédérale s'élève au maximum à CHF 9500.– pour un examen professionnel et à CHF 10 500.– pour un examen professionnel supérieur. Les personnes suivant plusieurs cours ou modules pour la préparation à un examen fédéral peuvent cumuler les frais jusqu'à un montant maximum. La Confédération paie le montant directement à la personne diplômée (financement à la personne). Le droit à la contribution fédérale dépend des conditions suivantes:

- La personne diplômée doit payer le prix du cours. La/les facture(s) et la/les confirmation(s) du/des prestataire(s) du/des cours doivent être établies au nom de la personne diplômée.
- La personne diplômée doit passer l'examen fédéral. Le droit s'applique indépendamment du succès rencontré à l'examen.
- Le domicile fiscal de la personne diplômée doit se situer en Suisse au moment de l'examen.